



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2021

DEL 2021.06.02/99

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

**INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE**

Objet :

**Approbation du
schéma de
mutualisation de
services avec la
Communauté de
Communes du
Briançonnais**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élixa FAURE
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Absents excusés :

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

Nombre de membres
du conseil municipal

en exercice : 33

Présents : 30

Nombre de
suffrages

exprimés : 33

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-218500237-20210602-2021-06-PP-DE
RAPporteur : MONSIEUR LE MAIRE
Reçu le 04/06/2021
Publié le 04/06/2021

VU l'article L5211-4-1 II du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prise notamment en son article 80;

VU la délibération n°2020-52 du 24.07.2021 portant débat du Conseil Communautaire autour de la gouvernance du Briançonnais ;

VU l'avis favorable formulé à l'unanimité par les membres du Comité Technique réuni en séance le 01 juin 2021,

CONSIDERANT la volonté du Conseil Communautaire, d'accompagner le Pacte de gouvernance d'un schéma de mutualisation des services, afin de permettre aux Collectivités du Briançonnais de se saisir des outils et dispositifs juridiques favorisant une collaboration accrue, obéissant notamment aux principes élémentaires de proximité et d'efficience de l'action publique ;

CONSIDERANT les orientations du schéma de mutualisation débattues le 18 mai dernier par les Conseillers Communautaires du Briançonnais,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver les orientations schéma de mutualisation, annexé à la présente ;
- D'engager, dans ce cadre, les actions de mutualisation rendues possibles par les outils juridiques actuellement disponibles :
- D'amorcer les démarches préalables visant à :
 - la création de services communs (secteur de l'informatique et des usages numériques, accueil, direction générale...);
 - la mise en commun de moyens et d'expertises (ingénierie financière) ;
 - la mise à disposition de service (Cabinet) ;
 - la mise à disposition individuelle (Prévention des atteintes à l'environnement) ;
 - la mise en œuvre de groupements de commande (informatique, téléphonie, fournitures et petites matériaux divers,...) ;
 - la mise en place de conventions portant entente entre communes ou portant gestion d'équipement, de service.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_99-DE
Reçu le 04/06/2021
Publié le 04/06/2021

SCHÉMA DE MUTUALISATION

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_99-DE

Reçu le 04/06/2021

Publié le 04/06/2021

La Communauté de Communes du Briançonnais entend promouvoir une logique constante d'ouverture et de collaboration interactive entre les services du territoire, qu'ils soient municipaux ou intercommunaux.

La complexité des enjeux auxquels se confrontent chaque jours les collectivités du Briançonnais, imposent la mobilisation de compétences et d'expertises aussi solides que difficile à attirer et fidéliser sur un territoire dont les caractéristiques climato-géographique restent pour certain(e)s dissuasives.

A travers son schéma de mutualisation, le Briançonnais souhaite se saisir de chaque outil lui permettant d'atteindre son objectif de construction d'une « Communauté sur-mesure », obéissant aux principes élémentaires de proximité et d'efficience de l'action publique :

- Création de services communs (informatique et usages numériques, accueil, direction générale...);
- Mise en commun de moyens (ingénierie financière);
- Mise à disposition de service (Cabinet);
- Mise à disposition individuelle (Prévention des atteintes à l'environnement);
- Groupements de commande (informatique, téléphonie, fournitures et petites matériaux divers,...);
- Entente;
- Convention de gestion d'équipement ou de service.

Les actions de mutualisation reposeront sur :

la volonté de faire désormais ensemble mais aussi pour tous, ce qui doit conduire collectivement à harmoniser :

- les cadres et les référentiels d'intervention, ...
- les outils, les procédures, ...
- les pratiques, les modes de faire, ...
- les modalités de mise en partage, d'animation, de transversalité, ...

L'exigence de faire autrement mais également de faire mieux, ce qui revient à :

- identifier la C.C. du Briançonnais auprès des usagers du service public et améliorer la qualité du service rendu;
- décliner les politiques publiques arrêtées et leur mise en œuvre à l'échelle du Briançonnais tout entier,
- accompagner le changement lié aux enjeux de cohésion,
- répondre aux défis de la diversité des métiers,
- partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- optimiser le fonctionnement général de la Communauté.

.....

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021_06_99-DE
Reçu le 04/06/2021
Publié le 04/06/2021

POUR 33
CONTRE 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/99

PUBLIÉE LE : 04 Juin 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA



